

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 05 février 2020

Lancement de la nouvelle version de la plateforme gouvernementale d'assistance aux victimes www.cybermalveillance.gouv.fr

Pour toujours mieux répondre à la menace qui touche les particuliers et professionnels, et grâce aux retours d'expérience de plus de deux ans maintenant, Cybermalveillance.gouv.fr, le dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation des publics aux risques numériques et d'observation de la menace en France, lance une nouvelle version de sa plateforme www.cybermalveillance.gouv.fr.

Outre une ergonomie et un graphisme entièrement refondus, les principaux changements portent sur les fonctionnalités permettant de couvrir encore mieux les missions clés du dispositif.

Assistance et observation :

Fort des remontées et données issues de sa plateforme, et avec plus de 90000 victimes assistées en 2019 contre 28000 en 2018, le dispositif a réorganisé et réadapté ses contenus et parcours en ligne.

Dans cette nouvelle version, les professionnels référencés sur Cybermalveillance.gouv.fr pour assister les victimes découvrent ainsi un espace « prestataire » revu en profondeur : un espace documentaire en lien avec l'actualité de la cybermalveillance, un système de gestion avec possibilité de qualifier la demande d'une victime, un suivi étape par étape de la relation, de l'acceptation de la demande à la clôture de l'incident.

Également, un système de remontée des rapports d'interventions rendu systématique permettra à Cybermalveillance.gouv.fr d'alimenter ses données d'observation et de détecter d'éventuelles nouvelles menaces.

Côté « victime », les changements sont également notables, à commencer par le diagnostic de l'incident rencontré, qui peut être envoyé par email à la victime, la création d'un véritable espace de suivi des interventions pour une relation optimisée avec les professionnels de proximité référencés sur la plateforme ou encore la possibilité de noter la qualité de la prestation rendue pour une transparence et une amélioration en continu du service.

Prévention et sensibilisation :

Sur le volet de la sensibilisation, les contenus sont réorganisés en trois rubriques distinctes : « **comprendre les menaces et agir** », « **adopter les bonnes pratiques** » et « **l'actualité de la cybermalveillance** ». Plus facilement accessibles et adaptées, les deux premières rubriques offrent aux internautes des conseils sur différents sujets susceptibles de les toucher ainsi que les moyens d'actions lorsqu'elles sont victimes.



CONTACT PRESSE :
presse@cybermalveillance.gouv.fr



« Une sensibilisation efficace passe essentiellement par le bon message à la bonne personne. Nos contenus se doivent d'être compréhensibles par tous et c'est la raison pour laquelle nous avons, notamment, souhaité faire une distinction entre les contenus destinés à tous les publics et ceux qui concernent plus spécifiquement les professionnels » complète Jérôme Notin, Directeur général du dispositif.

L'ACTUALITÉ DE LA CYBERMALVEILLANCE

TOUS PUBLICS PROFESSIONNELS

Soldes, Black Friday, fêtes de fin d'année : 7 conseils pour éviter les cyber-arnaques
23/12/2019 - Temps de lecture: 7 min
Durant les périodes promotionnelles, Cybermalveillance.gouv.fr appelle à la plus grande vigilance et délivre 7 conseils pour...

Campagne nationale 2019 TV-médias de sensibilisation à la cybersécurité
7/10/2019 - Temps de lecture: 7 min
Afin d'améliorer la sécurité numérique et dans le cadre du mois européen de la cybersécurité 2019...

Plus de 9 Français sur 10 ont déjà été confrontés à un acte de cybermalveillance
17/02/2019 - Temps de lecture: 6 min
Pour les deux ans de sa création, et avec plus de 108 000 victimes assistées sur sa plateforme (dont 80% de particuliers)...

[VOIR PLUS D'ARTICLES →](#)

La rubrique "actualité de la cybermalveillance", quant à elle, a vocation à informer et alerter plus efficacement les populations et les pouvoirs publics. Des dossiers de fond thématiques touchant à l'actualité seront régulièrement proposés.

De nombreuses autres nouveautés sont à découvrir sur le site :
<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/>.

Contact presse : Yamina KERZALE, responsable de la communication
Email : yamina.kerzale@cybermalveillance.gouv.fr - **Téléphone :** 07 62 66 59 50.

À propos de Cybermalveillance.gouv.fr

Cybermalveillance.gouv.fr est le dispositif gouvernemental d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance, de sensibilisation aux risques numériques et d'observation de la menace sur le territoire français. Ses publics sont les particuliers, les entreprises (hors OIV et OSE) et les collectivités territoriales.

Le dispositif est piloté par une instance de coordination, le Groupement d'intérêt public (GIP) ACYMA, composé de 44 membres issus du secteur public, du privé et du domaine associatif, et qui contribuent chacun à une mission d'intérêt général. Cybermalveillance.gouv.fr référence sur sa plateforme des professionnels en sécurité numérique, répartis sur tout le territoire français, pour venir en aide aux victimes.

Les membres du dispositif :

	MINISTÈRE DE LA JUSTICE
	MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
avec	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PREMIER MINISTRE	SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉ DU NUMÉRIQUE



RETROUVEZ TOUTES NOS PUBLICATIONS SUR :
www.cybermalveillance.gouv.fr